

Paris, le 06 décembre 2021

DIRECTION PATIENT QUALITÉ  
ET AFFAIRES MÉDICALES DE  
L'AP-HP

3, Avenue Victoria  
75184 PARIS CEDEX 04

Note à l'attention du P<sup>r</sup> Rémi SALOMON  
Président de CME

**Note relative à la revalorisation des grilles  
des émoluments hospitaliers des MCU-PH et des PU-PH**

DÉPARTEMENT DES  
RESSOURCES HUMAINES  
MÉDICALES ET DE LA  
COOPÉRATION TERRITORIALE

LA DIRECTRICE

Secrétariat : 01 40 27 32 12  
Secrétariat : 01 40 27 38 90  
Standard : 01 40 27 30 00

Site Internet : [www.aphp.fr](http://www.aphp.fr)

### 1- Éléments de contexte

Conformément aux engagements pris par le ministre des solidarités et la santé et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le 12 juillet 2021 lors de la présentation des conclusions du groupe de travail « Attractivité des carrières hospitalo-universitaires », une revalorisation des grilles des émoluments hospitaliers des professeurs des universités-praticiens hospitaliers (PU-PH) et des maîtres de conférence des universités-praticiens hospitaliers (MCU-PH) **interviendra à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

*Cette mesure s'inscrit dans la continuité des accords du Ségur de la santé, signés à l'été 2020, dont l'accord relatif aux personnels médicaux hospitaliers en date du 13 juillet 2020 prévoyait l'ouverture d'une réflexion spécifique conduite avec le MESRI sur la revalorisation des carrières hospitalo-universitaires, suite à celle des praticiens hospitaliers prévue par ce même accord*

Les CHU ont reçu le 24 novembre dernier la nouvelle grille des émoluments H des personnels HU intégrée dans la note DGOS et l'arrêté modèle de reclassement.

Le décret est en cours de parution.

La revalorisation touche les praticiens en début de carrière et ceux en fin de carrière, les praticiens en milieu de carrière ne sont pas revalorisés. C'est le même mécanisme qui a prévalu pour la revalorisation des grilles des praticiens hospitaliers fin 2020, ce qui a conduit à de nombreuses critiques à l'encontre du CNG et des pouvoirs publics.

L'APHP a fait des propositions aux ministères concernant la revalorisation des grilles H des HU pour éviter ces critiques, elles n'ont pas été retenues.

Le suivi de la carrière des HU est une compétence déléguée au CNG. Cependant il est demandé aux CHU de pratiquer à ce reclassement pour les personnels hospitalo-universitaires, et de gérer les recours gracieux.

### 2- La revalorisation des grilles des HU

La revalorisation des grilles des émoluments hospitaliers des MCU-PH et des PU-PH, avec un avancement conservé à l'ancienneté, se concrétisera de la façon suivante :

- Pour le corps des MCU-PH, les deux premiers échelons de la grille seront supprimés et deux nouveaux échelons seront créés en sommet de grille ;
- Pour le corps des PU-PH, le premier échelon de la grille sera supprimé et un nouvel échelon sera créé en sommet de grille.

### 3- Présentation des nouvelles grilles et impact budgétaire

#### a- Nouvelle grille des MCU-PH

Nouveaux  
échelons

Echelons au 01/01/2022	Durée dans l'échelon*	Rémunération annuelle (en euros)	Rémunération annuelle (ancienne grille)
<i>Echelon 7</i>	-	48 025,00 €	45 025,80 €
<i>Echelon 6</i>	<i>3 ans</i>	46 525,00 €	42 107,38 €
<i>Echelon 5</i>	<i>3 ans</i>	45 025,80 €	39 078,64 €
<i>Echelon 4</i>	<i>3 ans</i>	42 107,38 €	36 050,03 €
<i>Echelon 3</i>	<i>3 ans</i>	39 078,64 €	33 021,31 €
<i>Echelon 2</i>	<i>3 ans</i>	36 050,03 €	29 984,11 €
<i>Echelon 1</i>	<i>3 ans</i>	33 021,31 €	26 926,55 €

Nouvel échelon 1 : + 507,91 euros brut mensuels pour les 96 MCU-PH de l'ancien échelon 1

Nouvel échelon 2 : + 253,11 euros brut mensuels pour les 96 MCU-PH de l'ancien échelon 2

Nouvel échelon 6 : + 124,93 euros brut mensuels pour les 22 MCU-PH

Nouvel échelon 7 : + 249,93 euros brut mensuels pour les 62 MCU-PH

L'impact budgétaire est de + **1 095 624 euros brut annuels** en année pleine.

➔ 51% des MCU-PH sont concernés par cette revalorisation (276 MCU PH /546)

#### b- Nouvelle grille des PU-PH

Nouvel échelon

Echelons au 01/01/2022	Durée dans l'échelon*	Rémunération annuelle (en euros)	Rémunération annuelle (ancienne grille)
<i>Echelon 5</i>	-	58 000,00 €	56 155,65 €
<i>Echelon 4</i>	<i>3 ans</i>	56 155,65 €	49 484,37 €
<i>Echelon 3</i>	<i>3 ans</i>	49 484,37 €	41 701,40 €
<i>Echelon 2</i>	<i>3 ans</i>	41 701,40 €	38 365,78 €
<i>Echelon 1</i>	<i>3 ans</i>	38 365,78 €	33 918,45 €

Nouvel échelon 1 : + 370,62 euros brut mensuels pour 174 PU-PH

Nouvel échelon 5 : + 153,70 euros brut mensuels pour 629 PU-PH

➔ 63% des PU-PH sont concernés par cette revalorisation (803 PU PH/1277)

L'impact budgétaire est de + **1 933 982 euros brut annuels** en année pleine.

L'impact budgétaire APHP : **3 029 606 euros brut**.

L'estimation a été transmise à la DEFIP.

#### 4- Nombre de HU concernés à l'AP-HP

À l'AP-HP, l'ensemble des hospitalo-universitaires soit **546 MCU-PH et 1 277 PU-PH** est concerné par le reclassement sur les nouvelles grilles. Ce reclassement entraîne une revalorisation des émoluments hospitaliers pour **59% d'entre eux (1 079 HU hors conventionnés.)**

La répartition entre GHU est la suivante :

SITES	Nombre de PU PH	Nombre de MCU PH	Nombre TOTAL	Part GHU
AGEPS	0	1	1	0,09%
AP-HP. Centre	222	60	282	26,14%
AP-HP. Mondor	57	22	79	7,32%
AP-HP. Nord	173	68	241	22,34%
AP-HP. Saclay	112	28	140	12,97%
AP-HP. Seine-Saint-Denis	44	10	54	5,00%
AP-HP. Sorbonne	195	87	282	26,14%
<b>Total général</b>	<b>803</b>	<b>276</b>	<b>1079</b>	<b>100%</b>

### 5. L'organisation APHP

**Ce qui est fait par le Siège :**

- 1- Calcul du reclassement en fonction de la carrière des praticiens au 31/12/2021
- 2- Transmission d'un fichier récapitulatif aux GHU pour contrôle de leur part
- 3- Génération des décisions de reclassement et transmissions au GH.

**Ce qui est fait par les GHU :** signature des décisions et remise aux praticiens  
Les éventuels recours gracieux seront gérés par le GH en lien avec la DPQAM.

Hélène OPPETIT